

## ACCREDITATIONS Gérardmer 2020 PRESSE & MÉDIAS

L'accréditation permet d'identifier les professionnels des médias et journalistes présents au Festival et de leur offrir l'accès à l'ensemble des lieux de projection et séances programmées, sous certaines conditions.

### Qui peut demander une accréditation Presse & Médias ?

Activités ouvrant droit à l'accréditation Presse & Médias :

- Presse écrite
- Télévision
- Radio
- Internet
- Journaliste : joindre une copie de la carte de presse, une lettre du rédacteur en chef, une copie des éventuels articles/sujets réalisés et le détail de ce qui est envisagé en couverture médiatique
- Photographe : joindre une lettre du rédacteur en chef de l'agence ou du support avec d'éventuelles photos parues dans la presse

La demande d'accréditation **Presse & Médias** doit être effectuée au même nom que celui qui figure sur le justificatif professionnel envoyé.

Deux accréditations maximum (gratuites) pourront être délivrées pour un même support ou une même structure professionnelle. Toute accréditation supplémentaire pourra être accordée au tarif de 25 euros.

Tout accompagnant peut bénéficier d'une accréditation. Celle-ci est cependant accordée dans la limite des deux accréditations pour un même support ou une même structure.

### Comment procéder ?

1/ Saisissez votre demande d'accréditation PRESSE via le formulaire disponible en ligne sur [www.festival-gerardmer.com](http://www.festival-gerardmer.com) / Accréditations.

2/ Pour que votre demande puisse être traitée par le service de presse adéquat, veuillez préciser si le support ou la structure professionnelle pour laquelle vous demandez une accréditation relève de la presse « NATIONALE » ou « GRAND EST », en cochant la case correspondante.

3/ Si votre demande remplit bien les critères d'attribution, le Festival valide et confirme votre accréditation par email.

4/ Un numéro de festivalier vous est alors envoyé. Il vous permet de réserver vos séances en ligne à partir du jeudi 2 janvier.

5/ Le badge d'accréditation doit être retiré à Gérardmer, à l'accueil du Festival, à partir du mercredi 29 janvier.

A défaut, le service de presse du Festival peut vous adresser une demande de justificatifs complémentaires ou le refus de l'accréditation.

Le Festival se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande si le type d'activité pouvant ouvrir droit à l'accréditation ne paraît pas suffisamment justifié. Toute demande incomplète sera refusée.

### Date limite

La date limite pour l'envoi des demandes d'accréditation est fixée au **mercredi 22 janvier 2020**. Après cette date, le Festival n'est plus en mesure de délivrer d'accréditation.

## Où retirer son accréditation ?

Le badge d'accréditation peut être retiré à Gérardmer à partir du **mercredi 29 janvier** au Bureau du Festival :  
Espace Tilleul – 16 rue Charles-de-Gaulle (face au Grand Hôtel & Spa)  
Horaires : 8h30>12h – 13h>20h (fermeture à 17h le dimanche 2 février 2020)  
Merci de se munir d'une pièce d'identité pour le retrait de son accréditation.

## Comment utiliser son accréditation ?

L'accréditation est personnelle, nominative et non cessible. Elle porte un numéro de festivalier (code membre) qui permet l'accès à la réservation en ligne. Également doté d'un QR Code actualisé en temps réel avec l'historique des réservations de séances, flashé par nos contrôleurs à l'entrée de la salle.  
L'accréditation donne accès, dans la limite des places disponibles, à toutes les salles du Festival (Espace LAC | Cinéma du Casino | MCL | Paradiso) et à toutes les séances programmées sauf indication particulière.

## RÉSERVEZ VOS SÉANCES EN LIGNE [www.festival-gerardmer.com](http://www.festival-gerardmer.com)

À partir du **jeudi 23 janvier 2020**, ouverture des réservations de séances en ligne.

Réservez vos séances (sauf indication contraire), sans coût supplémentaire :

- **Choisir** le module « Réservation » sur le site internet du festival
- **Sélectionner** la séance souhaitée selon votre catégorie d'accréditation
- **Vérifier** qu'il reste bien des places disponibles à la réservation pour cette séance
- **Saisir** le numéro de Festivalier reçu par mail lors de l'achat du Pass
- **Valider** sa réservation de séance

La réservation en ligne est possible jusqu'à 15 minutes avant le début de la séance.

Vous pouvez réserver jusqu'à 5 séances par jour, toutes salles confondues, **à l'exception du samedi 1<sup>er</sup> février, où 3 séances maximum peuvent être réservées à l'Espace LAC.**

**Pour la réservation des « séances exceptionnelles »** (Cérémonies d'Ouverture et de Clôture, Nuits Blanches et Séance Enfants) : voir encadré « **SÉANCES EXCEPTIONNELLES, MODE D'EMPLOI** ».

### ATTENTION

La réservation en ligne n'est pas obligatoire mais elle est conseillée.

**Si la séance souhaitée porte la mention « Réservation épuisée », cela ne veut pas dire que la séance est complète !**

- **Vérifier la veille** de la séance souhaitée, avant midi, si de nouvelles places sont disponibles à la réservation en ligne.
- **Vous pouvez aussi accéder la séance** sans réservation, en « Dernière minute », dans la limite des places disponibles (voir encadré « DERNIERE MINUTE » ci-dessous).
- Il reste toujours des places !

### ESPACE FESTIVALIER EN LIGNE

Tout porteur d'une Accréditation bénéficie d'un Espace Festivalier accessible via le site internet du Festival après saisie de l'adresse mail + numéro de Festivalier (code membre) + mot de passe. Cet espace propose un récapitulatif des réservations effectuées. Il peut à tout moment être consulté et imprimé.

**Il est impératif d'annuler soi-même en ligne toute réservation qui ne sera pas utilisée pour que d'autres festivaliers puissent en profiter !**

## DERNIÈRE MINUTE

Si vous n'avez pas pu réserver une séance souhaitée en ligne, ni acheter de billet pour la séance en avance, vous pouvez opter pour la file « **SANS RÉSERVATION & DERNIÈRE MINUTE** » à l'entrée de chaque salle. Il reste toujours des places !

## SÉANCES EXCEPTIONNELLES, MODE D'EMPLOI

### Cérémonies d'Ouverture & de Clôture à l'Espace LAC – mercredi 29 janvier | dimanche 2 février :

Accessibles prioritairement sur invitation. Ces cérémonies ne sont pas ouvertes à la réservation.

L'accès reste possible dans la file d'attente « Sans réservation et dernière minute », pour les porteurs d'une Accréditation notamment, dans l'ordre d'arrivée des festivaliers et dans la limite des places disponibles.

### Projection du film d'Ouverture au Casino – mercredi 29 janvier :

Cette séance n'est pas ouverte à la réservation.

L'entrée en salle se fait dans la file d'attente « Sans réservation et dernière minute », pour les porteurs d'une Accréditation notamment, dans l'ordre d'arrivée des festivaliers et dans la limite des places disponibles.

### Les « Nuits Blanches » (nuits du vendredi 31 janvier et du samedi 1<sup>er</sup> février à l'Espace LAC) ne sont pas ouvertes à la réservation.

L'entrée en salle se fait dans la file d'attente « Sans réservation et dernière minute », pour les porteurs d'une Accréditation notamment, dans l'ordre d'arrivée des festivaliers et dans la limite des places disponibles.

## FILES D'ATTENTE, ENTREE EN SALLE, MODE D'EMPLOI

L'entrée en salle se fait dans l'ordre d'arrivée des festivaliers dans les files d'attente. La réservation ne garantit l'entrée que jusqu'à 5 minutes avant le début de la séance. **Passé ce délai, la place est remise à la disposition de la file « Sans réservation et dernière minute ».** Placement libre en salle.

**Aucune entrée en salle ne sera acceptée après le début d'une séance**

### FILE D'ATTENTE « AVEC RÉSERVATION »

Pour les porteurs de Pass ou d'une Accréditation qui ont réservé leur séance en ligne.

Pour les porteurs de billet à la séance.

### FILE D'ATTENTE « SANS RÉSERVATION & DERNIÈRE MINUTE »

**Premier arrivé, premier servi !**

Pour tous les porteurs de Pass ou d'une Accréditation qui n'auraient pas pu réserver ou tous ceux qui n'ont pas pu pré-acheter leur billet.